

Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 4 décembre 2015

Convocations du 28 Novembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatre décembre à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

Présents : MM. Albert. Romano. Demerre. Alleaume. Toutin. Pelletier. Le Valégant. Mmes Rolland. Gaudry. Lauvernier. Tanné Dusapin. Chauvin

Absents excusés : M. Rossi. Mmes Tremblay (pouvoir à M. Alleaume). Campas (pouvoir à M. Pelletier)

Secrétaire de séance : Mme Chauvin

- Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 6 novembre 2015
- Logement communal : Problème de clés non rendues suite au départ de la locataire
- Délibérations :

Virement de crédits :

Monsieur le Maire indique qu'un titre de 184 euros de l'année 2010 a été perçu, à tort, deux fois, doit être annulé et pour ce fait un mandat sur le compte 673 « titre annulé » doit être établi.

Considérant un manque de crédits, Monsieur le Maire propose de prélever la somme de 200 euros du compte 022 « Dépenses imprévues » pour alimenter le compte 673. Le Conseil Municipal, après délibération, 14 voix Pour décide à l'unanimité d'accepter ce virement de crédits

Révision du schéma de mutualisation :

L'entrée en vigueur de la Loi NOTRE le 7 août 2015 a obligé le conseil communautaire à modifier le schéma de mutualisation, qu'il avait approuvé en mai dernier, afin de le compléter.

La présente révision du schéma a pour objet de régulariser les coopérations existantes ente l'Agglo du Pays de Dreux et les différents syndicats avec lesquels elle a établi des conventions, afin d'assurer certains services dans le cadre de ses compétences.

Monsieur le Maire donne lecture de la révision N°01 adoptée par le conseil communautaire en date du 18 mai 2015 (pièce jointe) et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, par délibération et à l'unanimité émet un avis favorable sur la modification du Schéma de mutualisation.

Tarifs Communaux :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier pour l'année 2016, les tarifs de l'eau, ldes loyers, de la location de la salle, des concessions et colombarium du cimetière.

Délibération Modificative – Budget Primitif 2015 – commune (Cette délibération annule et remplace la DM N° 201500027)

Suite aux remarques formulées par les services de la Trésorerie de Dreux Municipale indiquant que le

résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent d'investissement sont repris en totalité et qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes 002 « résultat de fonctionnement reporté » : + 1.43 €

Recettes 7088 « autres produits d'activité... » : - 1.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes 001 : « Solde d'exécution de la... » : + 0.76 €

Recettes 1068 « excédents de fonctionnement... » : - 0.76 €

Le Conseil Municipal, A l'unanimité des suffrages exprimés :DECIDE :

D'approuver cette modification du budget de subvention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document pour la mise en oeuvre de cette décision.

Rapport sur l'eau

Après présentation du rapport, le conseil municipal :

- ✓ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
- ✓ Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr. conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

- Avis sur le Schéma départemental de la coopération intercommunale d'eure-et-loir

Monsieur le Maire présente le projet de Schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir selon l'article 33 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Ce projet a été présenté le vendredi 16 octobre 2015 aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet invite les élus à délibérer et formuler un avis sur ce rapport.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir.

emprunt 2015 – Travaux sur réseau d'eau (renforcement) – Budget Service Eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté et ;

Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats :

- Un prêt à moyen terme de 50 000 euros
- Durée de 12 ans
- Au taux fixe annuel de 1.89 %
- Date de débloqué des fonds initialement prévue le 15/01/2016
- En échéances constantes

- Commission de Mise en Place de 90 €

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances

emprunt 2015 – Travaux cœur de village – Budget commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté et ;

Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats :

- Un prêt à moyen terme de 87 000 euros
- Durée de 12 ans
- Au taux fixe annuel de 1.89 %
- Date de déblocage des fonds initialement prévue le 15/01/2016
- En échéances constantes
- Commission de Mise en Place de 90 €

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- Un courrier sera envoyé à Monsieur Radic pour lui demander ne pas déverser ses eaux usées le long de la propriété voisine en l'inondant.

- Un devis d'Eclairage public nous a été fourni par LGF Electricité correspondant aux travaux sur l'éclairage du chemin piétonnier au niveau du carrefour de Crécy, suite à des actes de vandalisme. Le devis s'élève à 2 555.35 euros TTC. Le devis est accepté.

- Un devis pour de la vidéo surveillance nous a été transmis par la Sté CTCAM : Coût d'achat : 4 427 euros avec la garantie du matériel, pour une location, le coût est de 123 euros TTC par mois pour une durée de 48 mois avec une option d'achat.

Une demande de subvention peut être envisagée auprès du Conseil Général : 40 % et de l'Etat DETR : 20 %

- La distribution des colis de fin d'année pour les anciens de la commune se fera le vendredi 18 décembre de 16 h à 18 h.

- Les vœux de la municipalité se feront le dimanche 10 janvier à 17 heures

- En période d'état d'urgence prévu jusqu'au 26 février, il est demandé aux administrés de prévenir la mairie pour les choses inattendues qui se chargera de transmettre à la Gendarmerie.

Il est demandé de filtrer les entrées des manifestations publiques.

- **TOUR DE TABLE :**

M. Romano : Problème des chiens errants de Mme Hubert Pascale.

Les travaux, chemin de la Bellassière débuteront, semaine 50

Signale des détériorations à la salle polyvalente, la gendarmerie est intervenue

M. Demerre : des gravillons ont été déposés aux 4 routes, obligeant les véhicules à se déporter

Mme Lauvernier : demande la date de dépôt des sapins devant les maisons.

Réponse : cela sera fini en début de semaine prochaine

M. Toutin : s'est renseigné pour des travaux d'ascenseur, d'escalier et de cage d'escalier, prévoir une assiette de 25 000 euros

M. Alleaume : a assisté à une réunion sur les travaux d'assainissement, les lettres recommandées pour autoriser les raccordements devraient parvenir fin décembre, début janvier. Deux ans pour se raccorder, les subventions ne sont pas sûres d'être obtenues.

Demander à faire intervenir le Président de l'agglomération lors d'une réunion publique.

Concernant les réunions de chantier : le carrefour de la carrière est en projet d'être refait par les entreprises qui sont intervenues sur les différents chantiers ; le problème de la voirie subsiste devant chez M. Mme Guercio, chemin de la Bellassière, le chef de chantier demande que la mairie tranche le litige. Il sera donc demandé que des essais soient réalisés avec leur véhicule pour voir s'il peut entrer dans la propriété. Il n'y aura plus de discussions entre ces riverains et Dreux Agglo.

M. Le Valéant : signale un incident survenu au niveau du transport scolaire. Suite à une panne de car, à Bretonnières, la conductrice a autorisé les enfants à quitter le car et rentrer chez eux par leur propre moyen (pour certains jusqu'à Morvillette). Indique qu'il a appelé l'Agglo qui a bien souligné que ceci était une erreur de la part de la conductrice. Aurait dû attendre qu'un nouveau car prenne en charge les enfants.

Mme Rolland : signale des panneaux de chantier en permanence devant chez elle,

Indique qu'une maison route de Senonches inhabitée (en apparence) est ouverte avec de la lumière.

Le bulletin est en voie de finition.

Il est demandé que le CCAS prenne en charge une aide pour la famille Barré dont leur fille Priscillia a été victime d'un grave accident à Morvillette, prévoir une réunion.

La commune propose de faire une soirée dont les profits seraient reversés à la famille.

Des travaux de sécurité devraient être réalisés en 2016 sur la D 928

Séance levée à 23 h 15

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents

